

06 mai 2022 -16:33

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mai 2022](#)

## Mode de représentation au sein du Conseil consultatif fédéral des aînés

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la réforme du Conseil consultatif fédéral des aînés (CCFA).

Le projet d'arrêté royal vise à modifier le mode de représentation au sein du Conseil consultatif fédéral des aînés. Concrètement, le mode de représentation passera d'une représentation à titre personnel à une représentation à titre organisationnel, afin de pallier aisément l'absence d'un ou plusieurs représentants.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juin 2012 réglant la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif fédéral des Aînés*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Jurgen Masure  
Porte-parole (NL)  
+32 479 27 68 64  
[jurgen.masure@lalieux.fed.be](mailto:jurgen.masure@lalieux.fed.be)